



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Philippe Blaser, Président
Séance ordinaire du **2 octobre 2018**

Considérant que le préavis municipal N° 27 concernant:

La réhabilitation complète de la fontaine de Ville

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 3 mai 2018
- entendu l'intervention de la Municipale en charge des bâtiments, Mme Choulat Pugnale

Décide

- D'accepter la prise en charge du coût des travaux de réhabilitation d'un montant de Fr. 126'000.- par une Fondation.
- D'accepter que les travaux se réalisent en 2019.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 2 octobre 2018

Le Président
Philippe Blaser

La Secrétaire
Violaine Cherpillod